

pauvreté extrême qui régnait dans certaines villes. Nous avons visité un quartier de Managua dont les 3 000 habitants ne disposaient que de trois robinets d'eau potable. La Fédération canadienne des maires et des municipalités, avec l'appui de l'ACDI, a lancé un Programme d'aide internationale pour le Tiers monde. Nous l'en félicitons et lui demandons avec insistance de mettre au point un Programme d'aide spéciale pour l'Amérique centrale. En outre, nous recommandons que des municipalités canadiennes soient jumelées avec des municipalités centraméricaines pour participer à des échanges et prévoir une aide technique.

Enfin, nous aimerions souligner qu'il est important pour le Canada de rechercher toutes les occasions d'aider les réfugiés dans le cadre d'Esquipulas II. Au cours de notre visite en Amérique centrale, nous avons pris conscience des énormes problèmes liés au déplacement des personnes par suite du conflit. Nous avons également appris que dans certains cas, les réfugiés retournent dans leur pays d'origine. Ainsi, des réfugiés guatémaltèques au Mexique, des réfugiés salvadoriens au Honduras et des Indiens Miskito du Nicaragua, qui avaient fui au Honduras, retournent maintenant en grand nombre dans leur pays. Le président Ortega, au cours d'un entretien que nous avons eu avec lui, nous a parlé de la situation désespérée de ces gens et nous a dit que l'aide du Canada serait bienvenue. Nous recommandons que le gouvernement veille à disposer de fonds de prévoyance afin de pouvoir répondre rapidement et avec souplesse aux besoins des réfugiés qui essaient de rentrer dans leurs pays d'origine.

Le Comité souhaite par ailleurs exprimer ses profondes inquiétudes devant le fait que certains réfugiés seraient contraints, rapporte-t-on, de retourner dans leurs pays malgré de graves dangers et de mauvaises conditions de réinstallation. Nous avons appris que de telles pressions s'exerçaient sur les réfugiés salvadoriens au Honduras, dans trois camps notamment : Colomocagua, San Antonio et Mesa Grande. Nous recommandons que le Canada appuie sans réserve les efforts du Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés ainsi que ceux d'autres organismes visant à protéger les réfugiés dans ces camps et dans d'autres. Nous demandons instamment à tous les gouvernements de respecter les droits des réfugiés et, plus précisément, d'observer la déclaration de l'Accord Esquipulas II voulant que :

Les gouvernements d'Amérique centrale s'engagent à s'occuper d'urgence du flot des réfugiés ou personnes déplacées à la suite de la crise dans la région, en leur offrant protection et assistance, notamment en matière de santé, d'éducation, de travail et de sécurité. Ils faciliteront également leur rapatriement, réinstallation ou établissement sur une base facultative et individuelle.

La représentation diplomatique

La représentation diplomatique canadienne en Amérique centrale est insuffisante. Malgré leur savoir et leurs capacités, nos diplomates sont débordés devant tout ce qu'on attend d'eux et tout ce qu'on leur demande. Il est clair que dans les circonstances actuelles, ils ne pourraient assumer les responsabilités supplémentaires que suppose le soutien du Canada au processus de paix.

Le Comité pense qu'il faut améliorer notre représentation diplomatique dans la région pour manifester notre soutien au processus de paix, à la démocratisation et au développement. Nous savons que le ministère des Affaires extérieures est actuellement assujéti à de strictes conditions de fonctionnement qui lui sont imposées par les compressions budgétaires. Aussi, la mesure que nous proposons exigera essentiellement le redéploiement de nos ressources dans la région et, aussi, l'affectation de quelques fonds publics, de manière à assurer l'efficacité maximale de la présence canadienne et, en même temps, de manifester clairement notre soutien à l'ensemble de la région.